

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 19 juin 2025 à 19 h 00 au siège social de la Régie situé au 695, Rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Marc-Antoine Poulin, vice-président et représentant de Saint-Prosper
Michel Breton, vice-président et représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Jean-Philippe Mercier, représentant de Saint-Gédéon de Beauce,

William Lagrange, représentant de Saint-René

Shawn Marier, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley

Léon Drouin, représentant de Lac Poulin

Gabriel Giguère, représentant de Saint-Côme-Linière

Annie Labbé, représentante de Sainte-Aurélie

Denis Gosselin, représentant de Notre-Dame-des-Pins

Jean Dallaire, représentant de Saint-Philibert

Louis Bilodeau, représentant de Saint-Martin

Patricia Paquet, représentante de Saint-Théophile

Était en virtuel Monsieur :

Pierre Grondines, représentant de Saint-Zacharie

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Fortier, président et représentant de Saint-Georges.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19 h 00.

RÉSOLUTION NO: 5867-24

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère

APPUYÉ par Madame Patricia Paquet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5868-24

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
RÉGULIÈRE TENUE LE 22 MAI 2025**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Shawn Marier

APPUYÉ par Monsieur Louis Bilodeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 22 mai soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions : Les autorisations de dépenses en date du 19 juin 2025;

- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de mai 2025;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de mai 2025, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;

RÉSOLUTION NO: 5869-24

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Jean Dallaire
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les montants suivants : C/P : 806 845.35 \$, salaires : 43 758.03 \$, pour un montant total de : 850 603.38 \$

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE

Je, Léon Drouin, administrateur à la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, donne avis qu'il sera soumis pour acceptation lors d'une prochaine réunion de ce conseil, un règlement ayant pour objet d'adopter le budget nécessaire à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour l'exercice financier 2026.

Je donne également par le présent avis, dispense de lecture dudit règlement lors de l'assemblée où il sera adopté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5870-24

FONDS – RECOUVREMENT

CONSIDÉRANT que depuis deux ans, il est exigé d'avoir un fonds pour couvrir les frais du recouvrement des cellules;

CONSIDÉRANT que ce montant est fixé chaque année par la firme comptable responsable de la vérification des finances de la Régie;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Madame Patricia Paquet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte la création d'un fonds portant l'appellation suivant :

Fonds recouvrement des cellules

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5871-24

POINT DE DÉPÔT - SORAC

CONSIDÉRANT que SORAC est l'organisme de gestion reconnu par Recyc-Québec pour la gestion du programme de récupération des appareils de réfrigération et de congélation de type commercial et institutionnel qui sont en fin de vie comprise dans la sous-catégorie 2 de la catégorie des appareils ménagers et de climatisation à l'article 53.0.1 du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (RLRQ, c. Q-2, r.40.1) (ci-après nommé le « Règlement »);

CONSIDÉRANT que depuis le 30 septembre 2022, en vertu du Règlement il est interdit de confier ces appareils en fin de vie à des recycleurs privés. Ils doivent être récupérés par le programme reconnu afin d'être recyclé de façon à éviter le rejet de GES dans l'atmosphère;

CONSIDÉRANT que le Point de Dépôt offre des services de gestion des matières résiduelles avec la capacité d'accueillir des matières triées et de les entreposer (ci-après nommé « Services du Point de Dépôt ») ;

CONSIDÉRANT que le Point de Dépôt a comme mission de réduire le volume des déchets afin d'éviter qu'ils se retrouvent à l'enfouissement (ci-après nommé « Mission du Point de Dépôt ») ;

CONSIDÉRANT que SORAC désire retenir les Services gratuits du Point de Dépôt pour l'entreposage des appareils ciblés par le programme de la SORAC;

CONSIDÉRANT que le lieu de collecte est l'endroit désigné pour la réception des appareils visés par le Règlement;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur William Lagrange
APPUYÉ par Monsieur Léon Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte de devenir un point de dépôt pour SORAC aux conditions que l'on retrouve dans l'entente signée par les deux parties.

ADOPTÉE

Monsieur William Lagrange, représentant de Saint-René se retire des discussions.

RÉSOLUTION NO: 5872-24

TRAVAUX – AGRANDISSEMENT ÉCOCENTRE EXTÉRIEUR

CONSIDÉRANT que suite au dépôt d'une seule soumission lors de la réunion du 17 avril 2025, les membres de ce conseil ont demandé d'autres soumissions;

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été demandé à 4 entrepreneurs;

CONSIDÉRANT que la Régie a reçu ces soumissions;
Structure TRL 125 053.00\$
Coffrage de Beauce 109 650.00\$

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Annie Labbé
APPUYÉ par Monsieur Jean-Philippe Mercier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre déposée et accorde le mandat de l'agrandissement de l'écocentre extérieur et la dalle de béton dans le garage à Coffrage de Beauce tel que décrit dans son offre de service datée du 12 mai 2025.

ADOPTÉE

Monsieur William Lagrange, représentant de Saint-René réintègre son siège.

RÉSOLUTION NO: 5873-24

TRAVAUX - GARAGE

CONSIDÉRANT que suite au dépôt d'une seule soumission lors de la réunion du 17 avril 2025, les membres de ce conseil ont demandé d'autres soumissions ;

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été demandée à 4 entrepreneurs;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçu;
Brian Parent construction 33 450.25\$

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Denis Gosselin
APPUYÉ par Monsieur Jean Dallaire
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre déposée et accorde le mandat de la réparation du garage à Brian Parent Construction., tel que décrit dans son offre de service datée du 12 mai 2025.

ADOPTÉE

Projet panneau solaire -

Les administrateurs sont informés du projet de panneau solaire.

- Dépôt des soumissions 31 mars 2026
- Demande au ministère pour le changement d'utilisation

-

RÉSOLUTION NO: 5874-24

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Madame Annie Labbé
APPUYÉ par Monsieur William Lagrange
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 19h28.

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

JEAN-PIERRE FORTIER

ERIC MAHEUX